PROMOTIONS DES SAC DD AU GRADE D'ATTACHE
LES AVANCEES SE CONCRETISENT

Chèr(e)s collègues,

Le **flash UPSAE n°12 d'octobre 2011** vous informait des avancées négociées par l'**UNSA** auprès de la Fonction Publique en matière de promotion des ex SAE et ex CDTT au grade d'attaché. Il s'agissait d'une mesure transitoire visant au doublement des promotions de B en A (liste d'aptitude et examen professionnel) pendant 4 ans dans le cadre de la réforme statutaire des attachés d'administration de la Fonction Publique de l'Etat. Pour mémoire, le texte initial prévoyait ce doublement sur 3 ans.

Le **décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011** portant statut particulier du corps interministériel (CIGeM) des attachés d'administration de l'État a été signé, mais ce décret (coquille) devait être suivi de plusieurs arrêtés de la DGAFP permettant l'adhésion des ministères volontaires.

Dans le contexte des élections présidentielles et d'approches divergentes entre certains ministères, cette réforme a été mise en sommeil durant le 1er semestre 2012: une refonte statutaire inachevée au milieu du gué faute de publication des textes attendus! **INACCEPTABLE pour l'UNSA**!!!

Grâce à la ténacité et la pugnacité de l'**UNSA** Fonction Publique, ce dossier a été réactivé mi-2012 par la DGAFP. Les textes promis ont enfin été produits et les réunions bilatérales de l'**UNSA** avec la DRH du MEDDE et de cette dernière avec la DGAFP, soutenue aussi par d'autres ministères, ont conduit à bien acter le doublement des promotions au grade d'attaché sur 4 ans (2014 à 2017). Cette mesure était loin d'être acquise dans un contexte croissant de réductions budgétaires mais il s'agit bel et bien de l'un des effets bénéfiques d'un travail en commun des syndicats de notre fédération représentant les agents de la filière administrative et des synergies trouvées avec les autres fédérations de l'**UNSA** sur une réforme statutaire dont la DGAFP est le décideur!

Le calendrier prévoit l'adhésion de nos ministères au CIGeM en **juin 2013** par décret modifiant celui d'octobre 2011 et publication des arrêtés attendus.

Concrètement, à raison d'une trentaine de postes supplémentaires par an, ce seront environ **140 SAC DD qui devraient obtenir leur promotion au grade d'attaché au cours des 4 prochaines années si le rythme des recrutements externes d'attachés ne se réduit pas car ces derniers conditionnent le nombre de promotions internes.** Ce chiffre est très insuffisant au regard des postes à responsabilités tenus par les SAC CE et du nombre d'agents promouvables à ce grade (1700 environ pour 2013!).

L'épreuve d'admissibilité de l'**examen professionnel** devrait se dérouler le **9 septembre 2013** et consistera, comme les années précédentes, en une note de synthèse (durée: 4h, coefficient: 3). La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est introduite pour l'oral d'admission prévu **à partir du 18 novembre 2013** (durée: 30 minutes, coefficient 5).

Les **promotions au grade d'attaché** seront, quant à elles, examinées lors de la **CAP des attachés** (dans laquelle l'**UNSA/ UPCASSE** est largement majoritaire avec 4 sièges sur 5) prévue en **février 2014** pour une promotion à compter du **1er janvier 2014**.

Au-delà de cette bouffée d'oxygène pendant 4 années et qui ne constitue pas une fin en soi, c'est bien la question de **la transformation d'emplois** qui se trouve posée comme seule politique permettant la reconnaissance de celles et ceux qui sont effectivement positionnés sur des postes à responsabilités et contraintes sans contre-partie statutaire et salariale.

L'**UNSA par le biais de l'UPSAE et de l'UPCASSE** revendique un vaste plan de requalification d'emplois de B en A et continuera à porter les revendications de nature à améliorer les conditions d'accès au grade d'attaché, à savoir:

- modification des règles de gestion permettant aux nouveaux attachés d'obtenir un délai raisonnable (3 mouvements de mutations et non 2 comme c'est le cas actuellement) pour trouver un poste dans un contexte de pénurie;
- **réactivation des comités de domaines** (notamment RH et affaires juridiques) dans lesquels les SAC DD sont positionnés, ainsi qu'un libre accès à l'information pour tous les agents

Nous agissons pour vous!
Votez pour l'UNSA le 09 avril 2013
lors des élections de vos représentants en CAP des SAC DD

***UPSAE**, ce sont également 2 permanents à votre disposition pour vous informer et vous conseiller:*

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire Nationale UNSA DD / **UPSAE**
Tel: 02 35 68 92 38
courriel:marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr

Rémy RONVEL
UNSA DD
Tel: 05 55 12 94 73
courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr

Permanences

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
membre de la CAP nationale
CVRH ROUEN
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
@i-carre.net
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
membre de la CAP nationale
DDT 65
3 rue Lordat
65013 TARBES CEDEX
tel : 05 62 51 41 26
@hautes-pyrenees.gouv.fr

Membres du bureau

Laurence POTIER
DDTM 35
trésorière
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Alexia CURCI
trésorière adjointe
membre de la CAP nationale

DREAL Bretagne
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
CVRH de Toulouse
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 05 62 14 39 15

Marie-Hélène REJNERI
membre de la CAP nationale
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 04 76 63 78 98

Luc BODINATE
SG/DRH
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 01 40 81 69 46

Claudine MOREAU
DDT 36
@@indre.gouv.fr
tel : 02 54 53 20 76

Rémy RONVEL
DDT 87
@haute-vienne.gouv.fr
tel : 05 55 12 94 73

Agenda 2013

CAP :

Mutations et Promotions :
18, 19 et 20 juin 2013

INFOS :

Elections du 9 avril 2013 de la CAP des SAC DD

F L A S H

Liens vers le site d'UPSAE où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend

BULLETIN d'ADHESION 2013

PRENOM : ..... **GRADE :** .....

Fonction : .....

Service : .....

Adresse Professionnelle : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. : ..... **FAX :** .....

E-mail : .....

Bulletin à retourner à l'adresse :
Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 35€ pour une première adhésion
ou de 55€ pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établit à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi :
Rémy RONVEL // par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr
et
Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net

REDUCTION D'IMPOTS

Pour les salariés(e)s imposables

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

>>> Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 11,90€
>>> Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 18,70 €

DU NOUVEAU EN 2013

Pour les salariés(e)s non imposables

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée. Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

Cette disposition est applicable dès la déclaration de revenus 2012.

>>> Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation 11,90€
>>> Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation 18,70 €

Références :
article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)